

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE DE NIVEAU 1

N° SIRET : 260 100 045 000 12

N°ACTIVITE : 82 01 P0918 01



Objectifs de la formation

Arrêté du 1^{er} juillet 2019 relatif à l'attestation des gestes et soins d'urgence (annexe 1) :

L'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à :

- L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales françaises de bonne pratique.
- La participation à la réponse à une urgence collective ou une situation sanitaire exceptionnelle.

Public concerné et pré requis :

Public concerné :

Personnels, non-professionnels de santé, exerçant au sein d'un établissement de santé, d'une structure médico-sociale ou auprès d'un professionnel de santé dans un cabinet médical libéral, une maison de santé ou un centre de santé.

Pré-réquis :

Pas de pré-requis

Programme :

Contenus de l'action :

Conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

Module Urgences Vitales (6 heures)

- Identifier un danger immédiat dans l'environnement et de mettre en œuvre une protection adaptée ;
- Alerter le service d'aide médicale urgente (SAMU) numéro d'urgence : 15 ou le numéro interne à l'établissement de santé dédié aux urgences vitales, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés. L'apprentissage de l'alerte doit aussi, en situation de sauveteur isolé, comprendre l'usage des autres numéros d'urgence : 17, 18, 112, 114 ;
- Identifier l'inconscience et d'assurer la liberté et la protection des voies aériennes d'une personne inconsciente en ventilation spontanée ;
- Identifier un arrêt cardiaque et de réaliser ou de faire réaliser une réanimation cardio-pulmonaire (RCP) de base avec matériel (défibrillateur automatisé externe) ;
- Identifier une obstruction aiguë des voies aériennes et de réaliser les gestes adéquats
- Arrêter une hémorragie externe y compris par la pose d'un garrot, en respectant les règles d'hygiène et les règles de protection face à un risque infectieux.

Module Urgences potentielles (4,5 heures)

- Identifier les signes de gravité d'un malaise, d'un traumatisme osseux ou cutané et d'effectuer les gestes adéquats ;
- Identifier les signes de gravité d'une brûlure et d'agir en conséquence ;
- Appliquer les règles élémentaires d'hygiène (mesures barrière) ;
- Transmettre un bilan synthétique (vital et circonstanciel) lors de l'alerte, et à l'équipe médicale venant en renfort ;
- en l'absence de médecin proche, de demander conseil au service d'aide médicale urgente (SAMU) ou d'appeler le numéro interne dédié, de transmettre les observations et de suivre les conseils donnés.

Module Urgences Collectives et situations sanitaires exceptionnelles (3 ,5 heures)

- Comprendre le concept de « situations sanitaires exceptionnelles » et de connaître l'organisation de la réponse du système de santé (dispositif ORSAN) et son articulation avec le dispositif de réponse de la sécurité civile (dispositif ORSEC) ;
- S'intégrer dans les plans de gestion des situations sanitaires exceptionnelles des établissements de santé ou médico-sociaux, en fonction de la profession exercée et du lieu d'exercice ;
- Etre sensibilisé à l'accueil d'un afflux de blessés notamment par armes de guerre et aux techniques du « damage control » ;
- Etre sensibilisé aux risques NRBC-E et aux premières mesures à mettre en œuvre dans ce type de situation (protection et décontamination d'urgence) ;
- Identifier un danger dans l'environnement et d'appliquer les consignes de protection et de sécurité adaptées notamment en cas d'alerte des populations ou lors d'un événement exceptionnel au sein de l'établissement ;
- Connaître les principes de la prise en charge médico-psychologique des victimes, de l'information des proches des victimes et de l'annonce des décès.

Moyens pédagogiques

- Chaque enseignement s'organise autour de 3 étapes/modalités pédagogiques suivantes
- o 1ère étape: Analyse de la pratique sur « un tour de table » et /ou « mise en situation Clinique »
 - o 2ème étape: Apports cognitifs en remédiation des mises en situation professionnelles
 - o 3ème étape: Analyse de la pratique à partir de mises en situation professionnelles.

Durée et période de la formation

14 heures de 9h à 17h (dont 1h de repas)

DATES
5 6 janvier 2026
19 20 janvier 2026
16 17 mars 2026
23 24 mars 2026
1 2 avril 2026
4 5 juin 2026
15 16 juin 2026
21 22 septembre 2026
1 2 octobre 2026
5 6 novembre 2026
1 2 décembre 2026
10 11 décembre 2026

Pour toute inscription merci de contacter le secrétariat du CESU.

Lieu de la formation CH De Bourg-en-Bresse, salle de formation CESU 01

Modalités d'organisation, d'évaluation et de sanction :

Moyens de déroulement

Formation continue en présentiel

Délai d'accès

En fonction des places disponibles et au plus tard le 31 décembre de l'année en cours.

Moyens de suivi

Fiches de présence.

Evaluation

Evaluation de la formation par les apprenants.

Moyens de sanction

Délivrance de l'Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 1 (AFGSU 1) **valable 4 ans**

Accessibilité :

Pour les personnes en situation de handicap, prendre contact avec nous pour que nous puissions vous proposer la situation la mieux adaptée.

Tarifs :

Coût par formé : **405 euros** (formation : 383 €+ 2 repas : 22 €)

Contacts :

Secrétariat du CESU 01 : **04 74 45 46 27**

ou

cesu01@ch-bourg01.fr